

POLE RESSOURCES HUMAINES
DEPARTEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION

Institut de formation des métiers d'aide

Institut de Formation d'aides-soignants - Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture

Institut de Formation d'Accompagnants Educatifs et Sociaux

Institut de formation d'Ambulanciers



I.F.M.A.

PROJET PEDAGOGIQUE DES ELEVES AMBULANCIERS

Promotion 2021-2

Sommaire

Présentation du Département des Instituts de Formation	3
L'Institut de formation des métiers d'aide (IFMA)	3
La formation d'ambulancier	4
Durée et caractéristiques de la formation	5
Acteurs de la formation	6
Notre conception du professionnel ambulancier	6
Définitions de la compétence	7
Notre approche pédagogique	7
La conception de la formation	7
La conception de l'apprenant	7
La conception de l'alternance	8
Les évaluations	12
L'évaluation du projet pédagogique	13
Annexes	14

Présentation du Département des Instituts de Formation

Le CHU de Nantes est organisé en pôles d'activités. Les écoles et instituts de formation des professionnels sont regroupés dans un département : le département des instituts de formation (DIF). Les personnels pédagogiques, administratifs et d'intendance, font partie du CHU.

Ce département accueille environ 1 200 élèves et étudiants regroupés en 4 grands secteurs :

Les formations supérieures, avec :

- la formation de cadres de santé
- la formation au master « économie et gestion des systèmes de santé et de protection sociale », spécialité : économie et management des services de santé.

Les formations d'infirmiers spécialisés, avec :

- la formation d'infirmiers anesthésistes (IADE)
- la formation d'infirmiers de bloc opératoire (IBODE)
- la formation d'infirmières(rs) puéricultrices (teurs)

Les formations post-bac, avec :

- la formation d'infirmiers,
- la formation de sages-femmes (située à l'HME),
- la formation des manipulateurs en électroradiologie médicale

Les formations aux métiers d'aide, avec :

- la formation d'aides-soignants
- la formation d'auxiliaires de puériculture
- la formation d'accompagnant éducatif et social
- la formation d'ambulanciers

Une activité de formation continue est également organisée au sein des différents instituts de formation.

L'Institut de formation des métiers d'aide (IFMA)

Dans le cadre du projet d'établissement 2003/2007, le CHU de Nantes a procédé au rapprochement des formations d'auxiliaires de vie sociale, d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture.

L'institut de formation des métiers d'aide a ainsi été créé en 2003. L'institut de formation d'ambulanciers y a été rattaché en 2010.

Ce regroupement se justifie par l'existence d'activités et de compétences communes aux formations dispensées autour de trois domaines :

- les actes essentiels et ordinaires de la vie quotidienne
- la vie sociale et relationnelle
- le projet individualisé, le projet de soin et le parcours de santé.

Les missions concernent :

La formation au Diplôme d'Etat :

- d'Aide-Soignant(e) (DEAS)¹
- d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)²
- d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)³
- d'Ambulancier (DEA)⁴

¹ Lire partout : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

² Lire partout : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

³ Lire partout : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

⁴ Lire partout Diplôme d'Etat d'Ambulancier

Elles comprennent :

La formation initiale, de la sélection à la certification.

La formation continue avec, entre autre :

- L'accompagnement des candidats à la VAE⁵, qui ne concerne pas les ambulanciers à ce jour.
- La préparation aux épreuves des concours
- L'adaptation à l'emploi et le développement des compétences.

La recherche, à travers la participation à des groupes de travail :

- en interne et en transversal au sein du Département des instituts de formation,
- en réseau avec les professionnels des autres instituts de formation et des établissements sanitaires et sociaux (CHU et partenaires)
- au sein de groupes de travail initiés par les tutelles.

Toutes ces missions s'exercent avec la volonté de mettre en synergie les compétences des formateurs de l'ensemble des formations. La réflexion collective et les coopérations entre les formateurs aux cursus professionnels différents, issus du champ sanitaire et du champ médico-social, sont une source permanente d'enrichissement au service des apprenants.

Les formations aux métiers d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnant éducatif et social et d'ambulancier sont des formations professionnelles des champs sanitaire et social. Elles recrutent principalement sur concours. Elles sont également accessibles (pour trois d'entre elles) par la VAE et ouvertes à des personnes déjà titulaires de certains diplômes pour des compléments de formation. Elles sont structurées sur le mode de l'alternance. Toutes les quatre conduisent à la délivrance d'un diplôme d'Etat.

Elles visent le développement de compétences professionnelles et la construction de l'identité professionnelle qui permettent, le diplôme obtenu, l'exercice d'un métier.

Conformément à la législation, les référentiels de formation ont été élaborés à partir de référentiels de compétences, liés à des référentiels d'activités qui définissent chacun des métiers.

Au-delà de la spécificité de chacun des quatre métiers, notre réflexion nous a conduit à considérer que l'aide à la personne requiert des exigences et des valeurs qui sont les mêmes, que le futur professionnel exerce dans le champ sanitaire ou dans le champ social.

Dans cette perspective il nous semble fondamental de préciser les qualités et valeurs que doivent avoir intégrées les professionnels des métiers d'aide à la personne. C'est ce que nous déclinons dans notre conception du professionnel.

Ces qualités et valeurs requises sont attendues également des formateurs qui accompagnent les apprenants dans leur formation, ainsi que de l'ensemble du personnel de l'institut.

La formation d'ambulancier

Définition du métier

Annexe III de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier.

« L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic »

Finalité de la formation

« Elle vise le développement de compétences et la construction de l'identité professionnelle qui permettent, le diplôme obtenu, l'exercice d'un métier.

⁵ Lire partout : Validation des Acquis de l'Expérience

Conformément à la législation, le référentiel de formation a été élaboré à partir du référentiel de compétences, liés aux référentiels d'activités qui définissent le métier d'ambulancier. »

Ces compétences sont mobilisées dans les différents secteurs où il (elle) peut exercer :

- En établissement de santé en charge du transport sanitaire
- En entreprise de transport sanitaire privée agréée.

Etre ambulancier c'est :

- travailler en collaboration avec une équipe pluri professionnelle
- observer, identifier les ressources et les potentialités de la personne accompagnée
- participer à l'analyse de situations, en mobilisant les connaissances
- établir une relation de confiance avec la personne et son entourage
- répondre aux besoins fondamentaux du patient
- assurer son confort et sa sécurité
- participer à la prévention et à l'éducation

Durée et caractéristiques de la formation

Formation parcours complet

En référence à l'article 4 du référentiel de formation

La formation comprend 18 semaines soit 630 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- enseignement en institut de formation : 13 semaines, soit 455 heures ;
- enseignement en stage clinique : 5 semaines, soit 175 heures.

La participation à l'ensemble des enseignements ou unité de formation **est obligatoire**.

L'enseignement en institut de formation comprends des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissage pratiques et gestuels (projet à la simulation).

L'apprentissage est lié à l'engagement de l'élève dans la formation.

Les formateurs élaborent et organisent les situations d'apprentissages en s'appuyant sur les travaux réalisés en stage par les élèves.

Les stages cliniques (5 stages d'une semaine) sont organisés par l'institut de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. L'élève bénéficie de l'encadrement d'un pair, qui accompagne ses apprentissages.

(Planning prévisionnel en annexe)

Formation parcours partiel

En référence aux articles 20, 21 et 21 bis du référentiel de formation

Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unité de formation.

Chaque unité correspond à un module d'enseignement théorique et, pour quatre modules sur huit, un stage clinique lui est rattaché.

Chaque élève réalisant parcours de formation en lien avec une dispense (passerelle, revalidant...) se verra attribuer un planning prévisionnel personnalisé permettant une adaptation de la formation en tenant compte de ses acquis et dans le respect des textes réglementaires.

La participation aux enseignements ou unité de formation **est obligatoire**.

Acteurs de la formation

Equipe de direction et administrative

L'équipe de direction et administrative est composée :

- D'un(e) directeur (trice) de l'IFA
- D'un(e) secrétaire dédiée au fonctionnement de l'IFA

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de deux formateurs(trices) permanents titulaires du diplôme d'Etat d'Infirmier (ière).

Les formateurs permanents assurent l'accompagnement personnalisé de chaque élève.

L'équipe pédagogique fait appel à des professionnels en exercice dans le champ professionnel afin de compléter les enseignements.

Notre conception du professionnel ambulancier

Le professionnel ambulancier possède les connaissances fondamentales relatives à son métier. C'est un professionnel de l'aide à la personne, qui a développé des compétences qui lui permettent de réaliser un accompagnement sanitaire et social de la personne dans les actes de la vie quotidienne et dans les situations d'urgence.

Il s'appuie sur le référentiel de compétences de son diplôme.

Il s'appuie sur des compétences relationnelles et techniques.

Le professionnel ambulancier est tolérant, il accepte la différence sans discrimination culturelle, culturelle et sociale.

Il privilégie l'ouverture à autrui en respectant les habitudes de vie.

Il valorise et potentialise les capacités de la personne dans son accompagnement.

Il fait preuve d'intégrité dans sa relation à l'autre.

Le professionnel ambulancier est un acteur à part entière de l'équipe pluri-professionnelle.

Il travaille en collaboration avec les partenaires du secteur sanitaire, social et médico-social.

Il est capable de s'adapter et de se rendre disponible en fonction du contexte professionnel (usager, équipe, structure, organisation, politique sanitaire et sociale).

Le professionnel ambulancier assume toutes les responsabilités relevant de son champ de compétences dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

Il concourt à l'évolution de l'exercice professionnel en s'engageant dans des actions transversales (groupe de travail, association professionnelle...).

Il contribue au développement durable dans son exercice professionnel.

Il participe à la formation de ses pairs.

Le professionnel ambulancier est un professionnel dynamique, animé du désir d'apprendre et de comprendre.

Il se tient informé des évolutions de son métier, il se forme tout au long de sa vie.

Il développe une capacité d'analyse de sa pratique professionnelle.

Il s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques.

Définitions de la compétence

La notion de compétence est au cœur de la réingénierie des formations aux métiers d'aide. C'est donc logiquement que nous avons souhaité nous appuyer sur un certain nombre d'auteurs qui l'ont définie.

Pour Philippe Perrenoud⁶, « *une compétence est une capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes* ».

Nous complétons ces définitions de la compétence en nous référant à celle développée plus récemment par Philippe Zarifian⁷ :

« *La compétence est une prise d'initiative et de responsabilité avec succès de l'individu sur des situations professionnelles, en partie événementielles, auxquelles il est confronté.*

La compétence est la faculté de mobiliser des réseaux autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de co-responsabilité.

La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises et les transforme avec d'autant plus de force que la diversité des situations augmente. »

Cette définition permet d'envisager l'exercice professionnel dans une perspective large. Elle inclut les notions de responsabilité et d'initiative qui correspondent aux attentes des structures de soins et d'aide comme des personnes soignées et aidées quant à la qualité des prestations et à l'évaluation des pratiques professionnelles.

Elle inclut la notion de réseaux avec ce dont elle est porteuse en termes de coopérations professionnelles et de collaborations pluri professionnelles.

La compétence est bien indissociable de l'action donc de l'exercice professionnel. C'est dans ce sens que les stages, dans la formation, constituent « *un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle* ». ⁸

La compétence permet d'aboutir à une performance, laquelle pour les auteurs ne représente que sa part observable voire mesurable.

Dans cette perspective, l'analyse de l'activité de l'élève, l'analyse des situations réelles de travail qu'il rencontre constituent un mode d'apprentissage central dans la formation.

Notre approche pédagogique

La conception de la formation

Les élèves ambulanciers sont des adultes en formation professionnelle. Ce sont des personnes, des sujets apprenants, qui chacun ont : leur histoire, leur parcours de vie, leurs expériences professionnelles, leurs motivations, leur projet.

L'institut s'inscrit dans une approche socio-constructiviste de la formation.

Le développement des compétences individuelles des apprenants nécessite des apprentissages qu'ils vont réaliser à travers les activités qu'ils déploient eux-mêmes, aussi bien à l'institut qu'en stage.

Les élèves ambulanciers construisent leurs compétences grâce aux interrelations qu'ils entretiennent pendant la formation avec les formateurs, avec leurs pairs et avec les différents intervenants ainsi que les professionnels côtoyés en stage dans les situations de travail rencontrés.

La conception de l'apprenant

La formation professionnelle ambulancière se situe dans une adaptation aux évolutions démographiques, socio-économiques, scientifiques et techniques.

Elle nécessite pour l'élève ambulancier l'acquisition de connaissances, de méthodes, d'apprentissages, de savoir-faire et de savoir-être en constante actualisation.

⁶ P. PERRENOUD, (1999), Construire des compétences, tout un programme !, in Vie pédagogique n°112 septembre-octobre 1999, n°140, pp. 16-20.

⁷ P. ZARIFIAN, (2009), *le travail et la compétence : entre puissance et contrôle*, p 159, Paris, Puf

⁸ annexe à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié

La formation professionnelle implique donc un changement de l'apprenant, dans ses multiples aspects cognitifs, affectifs et sociaux.

Accompagné par le formateur, l'apprenant modifie ses représentations, ses comportements, ses attitudes et s'approprié une culture professionnelle partagée contribuant à la construction de son identité professionnelle. Il peut ainsi conforter son engagement, accéder à l'autonomie dans un processus de développement personnel et professionnel.

La conception de l'alternance

« *L'alternance désigne le va et vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part l'institut de formation, d'autre part plusieurs structures ou services considérés comme lieux de stage* ».⁹

Nous considérons que théorie et pratique se développent toutes deux en institut et en stage. Les apprenants en stage, confrontés à l'exercice réel du métier, mobilisent et développent des connaissances théoriques pour faire face aux situations qu'ils rencontrent. De même, à l'institut, la confrontation à des exercices pratiques permet de développer des savoir-faire qui favorisent l'intégration de connaissances théoriques. Cette alternance permet de développer le savoir-agir de l'apprenant en situation.

Les deux pôles de l'alternance ne se recouvrent pas, de même que le travail prescrit ne recouvre pas le travail réel. En effet, il existe un écart irréductible entre les deux et comme l'évoque Pastré : « *il y a toujours plus dans le travail réel que dans la tâche prescrite. [...] il y a dans le travail une part irréductible de création* »¹⁰. Cela signifie que les élèves en stage rencontreront des écarts, des différences entre ce qui est dit à l'institut et ce qui est réellement réalisé par les professionnels en stage. Et nous considérons que ces écarts dans l'alternance contribuent à la formation des apprenants en suscitant le questionnement pour une compréhension de l'activité professionnelle.

L'alternance exige une articulation étroite entre l'équipe pédagogique de l'institut et les responsables et professionnels des structures qui accueillent les apprenants. Cela implique des rencontres régulières, des échanges d'information et une écoute respectueuse des situations rencontrées par les différents acteurs. Pour la formation d'ambulancier au moins une visite de stage systématique est réalisée pour chacun des apprenants quel que soit son type de parcours. Ces visites permettent de faire le point avec le stagiaire sur les activités auxquelles il est confronté, sur ses réussites et ses difficultés. Avec les responsables les échanges portent sur les modalités d'encadrement, sur l'adaptation du stagiaire, sur les compétences visées, sur les modalités d'évaluation, etc.

Nous considérons que, dans l'alternance, les professionnels des structures qui encadrent les stagiaires occupent une position de co-formateurs au sein de la formation. C'est la raison pour laquelle des référents professionnels ou tuteurs sont associés à des temps d'enseignements et des ateliers de pratique à l'institut.

Pour toutes les formations les stages sont conventionnés. Les conventions de stage sont tripartites entre les structures accueillantes, les stagiaires et l'organisme gestionnaire de l'institut de formation.

Les parcours de stages des élèves sont personnalisés en respectant les exigences des réglementations spécifiques de la formation ambulancière. Ces parcours prennent en compte les expériences professionnelles antérieures de chacun des apprenants ainsi que leurs projets professionnels respectifs.

Les personnes en parcours non complets ont des parcours individualisés avec des parcours de stages élaborés en lien avec le parcours de formation propre à chacun qui est formalisé dans un planning personnel.

Des visites des lieux de stage sont réalisées auprès des stagiaires en cours de formation. Elles permettent de rencontrer les apprenants et les professionnels qui les encadrent et visent à concilier les exigences de la formation avec les réalités de l'exercice professionnel.

D'autres visites se déroulent au cours des différents stages de chacune des formations, en lien avec les exigences de leurs référentiels respectifs, en lien avec les évaluations, les demandes et besoins exprimés par les apprenants et/ou les professionnels.

⁹ P. PERRENOUD, « articulation théorie-pratique et formation de praticiens réflexifs en alternance », http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main_2001/2001

¹⁰ P. PASTRE, « l'analyse du travail en didactique professionnelle », *Revue Française en Pédagogie*, n° 138, janvier-février-mars 2002, pp 9-17

La conception du tutorat

Le tutorat a deux grandes fonctions¹¹ :

- Une fonction de socialisation par laquelle le tuteur favorise la construction de l'identité professionnelle de l'apprenant
- Une fonction de formation dans laquelle le tuteur utilise les situations de travail pour susciter la capacité de résolution de problème qui contribue à la construction des compétences.

Les stagiaires bénéficient d'un tutorat pour tous les stages qu'ils réalisent.

La fonction tutorale est assurée par différents acteurs :

- le responsable de la structure qui organise l'accueil et l'encadrement du stagiaire
- le professionnel plus particulièrement désigné référent professionnel ou tuteur du stagiaire qui assure l'encadrement. Il accompagne la progression et assure les évaluations (objectifs de stage, bilan en cours et fin de stage...)
- l'ensemble des professionnels de la structure en contact, au quotidien, avec le stagiaire. Ces derniers guident, expliquent les actions, nomment les savoirs, favorisent la réflexion, questionnent l'apprenant, l'encouragent.

La fonction tutorale exige « *des compétences relationnelles (accueillir, soutenir, suivre...), pédagogiques (former, transmettre, évaluer...), organisationnelles (négocier, organiser, coordonner) [...]* »¹²

Le tuteur et/ou le référent professionnel développe l'autonomie du stagiaire dans la réalisation de ses actions. Il l'accompagne dans l'analyse de l'activité pour favoriser la distanciation réflexive.

Le tuteur est en lien privilégié avec le formateur référent de l'élève.

Les référents professionnels et tuteurs ont, dans la majorité des stages, la qualification professionnelle correspondant à la formation du stagiaire. Cependant pour certains stages particuliers qui concernent des publics spécifiques (ex. personnes handicapées) les qualifications des professionnels encadrants peuvent être différentes.

Après chaque rentrée en début de formation l'institut organise une réunion par formation avec les responsables de structures et les tuteurs.

La conception du formateur de l'institut de formation d'ambulancier

Le formateur accompagne les apprenants dans une logique de changement. Il induit et favorise des changements de comportement, de méthodes, de représentations, d'attitudes.

Le formateur est accélérateur du changement, il le promeut et le développe¹³. « *Le formateur n'est pas celui qui sait faire (comme l'expert), mais celui qui sait faire faire* »¹⁴.

« *Le professionnel [...] c'est celui qui sait se poser des questions. Une bonne pratique est toujours une pratique problématisée. Former un professionnel, c'est l'aider à problématiser des situations de travail et non pas lui donner des certitudes* »¹⁵.

Le formateur accompagne l'apprenant avec bienveillance dans les différentes situations de formation qu'il rencontre. Il favorise l'élaboration du projet de formation de l'apprenant.

Il articule les savoirs aux problèmes : le savoir n'est pas visé pour lui-même. La pratique n'est pas simplement application de la théorie (modèle déductif), comme la théorie n'est pas uniquement analyse de la pratique (modèle inductif).¹⁶

La théorie et la pratique prennent leur sens l'une par l'autre dans un modèle interactif.

Le formateur de l'institut fait vivre l'alternance ; il favorise le partenariat par des échanges et des rencontres avec les professionnels des lieux de stage. Il associe les professionnels à la formation délivrée par l'institut.

¹¹ M. PAUL, (2004), *l'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, p 38, Paris, l'Harmattan.

¹² id

¹³ M. FABRE, (1994), *Penser la formation*, Paris, Puf.

¹⁴ M. VIAL ; (2001) « faut-il un référentiel pour déterminer les missions du formateur des personnels de santé ? », *soins cadres* n°37 : pp.65/66, n° 38 : pp.63/64.

¹⁵ idem

¹⁶ M. FABRE, (1994), *Penser la formation*, Paris, Puf, pp 32-33

Le formateur est un professionnel des champs sanitaire ou social qui possède les compétences et la culture professionnelle de son métier. Il a également développé des compétences pédagogiques spécifiques qui lui permettent d'intégrer les savoirs de son métier initial dans la mise en œuvre de la formation. Il développe des capacités d'analyse de ses pratiques pédagogiques.

Chaque formateur de l'IFMA est plus spécifiquement rattaché à une de ses formations conformément aux exigences réglementaires de qualification. Néanmoins il intervient dans toutes les formations dispensées en lien avec ses domaines de compétences et ses expertises propres.

Nos intentions pédagogiques

Maintenir une cohérence pédagogique compte tenu des diversités des parcours menant à la professionnalisation.

Communiquer aux apprenants et aux partenaires les éléments inhérents au dispositif de formation (projet pédagogique, textes officiels, modalités d'évaluation...).

Privilégier l'approche pédagogique par les situations de travail en associant à la formation les professionnels experts dans les domaines sanitaires ou sociaux et en prise avec les évolutions sociétales. Susciter le questionnement des apprenants à partir de ces situations de travail.

Accompagner les apprenants dans leur progression au cours de la formation quelles que soient les étapes vécues.

Développer la connaissance réciproque des différentes formations dispensées au sein de l'institut et des différents métiers. Permettre ainsi de renforcer le sentiment d'appartenance aux métiers d'aide et la complémentarité entre les fonctions sanitaires et sociales.

Les méthodes et moyens pédagogiques

En lien avec notre vision du professionnel, avec notre approche et nos intentions pédagogiques, l'équipe pédagogique utilise les méthodes suivantes :

- Les méthodes actives : participation active des apprenants à la construction de savoirs (savoir, savoir-faire, savoir-être), l'assimilation et la transférabilité dans les situations de travail.
- Les méthodes expositives : cours magistraux dont l'objectif est la transmission de connaissances.
- Les méthodes démonstratives : démonstrations pratiques de savoir-faire en vue de leur acquisition.

L'équipe pédagogique privilégie le recours aux méthodes actives en favorisant l'appropriation des connaissances par la recherche individuelle et collective. Elle facilite au sein du groupe l'expression de l'expérience des apprenants, l'analyse des situations de travail et la confrontation des points de vue. Elle donne une place essentielle à l'interaction.

Elle contextualise les savoirs à partir des situations professionnelles rencontrées par les apprenants.

Ces méthodes sont déclinées suivant différentes modalités, sur des temps d'enseignement à l'institut de formation ou en distanciel.

Les travaux dirigés

« Les travaux dirigés sont des travaux regroupant un nombre restreint d'étudiants animés par un enseignant. Ils font appel à la participation active de l'ensemble des étudiants et visent à permettre à chacun d'eux de mieux appréhender les diverses situations auxquelles il sera susceptible d'être confronté au cours de sa vie professionnelle » (circulaire DGS n° 80 du 21 septembre 1995).

Les travaux dirigés peuvent notamment porter sur :

- L'étude de situations cliniques et de situations professionnelles,
- L'élaboration de démarches de soins et/ou d'accompagnement,
- La réalisation d'une fiche technique, l'étude d'un protocole,
- L'étude d'un texte documentaire, d'un document audio-visuel, etc....

Les travaux dirigés sont organisés sur le temps d'enseignement à l'institut.

Les travaux pratiques/La simulation en santé

Ils regroupent un nombre restreint d'apprenants. Le formateur est présent en permanence. Ils portent sur les gestes et méthodes professionnels à acquérir par l'apprenant. Ils prennent en compte les dimensions technique, éducative, préventive, relationnelle, palliative.

Ils peuvent être co-animés par des professionnels qui, par ailleurs, contribuent à la formation des apprenants en stage.

La simulation est une modalité pédagogique (innovante et réglementaire) qui repose sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive.

L'analyse de pratique

L'analyse de pratique vise la professionnalisation, c'est-à-dire l'aptitude à gérer des situations complexes et à s'engager¹⁷

Elle développe :

- La capacité à mobiliser des savoirs et des connaissances dans un contexte professionnel,
- La capacité à comprendre les interactions en situation,
- La capacité à se distancier,
- La capacité à agir avec pertinence.

Les séances d'analyse de la pratique portent sur :

- L'étude de situations professionnelles,
- L'observation des réactions et des comportements des personnes en jeu dans ces situations,
- L'analyse de la complexité pour en déduire des actions et des comportements professionnels adaptés.

La confidentialité concernant les échanges au cours des séances d'analyse de pratique est exigée des élèves et des formateurs notamment en ce qui concerne l'identité des stages et des personnes.

Les cours magistraux

Le cours magistral est une technique de cours dans laquelle « l'enseignant effectue un exposé suivi d'un temps très court de réponses aux questions des élèves » (circulaire DGS n° 80 du 21 septembre 1995).

Certains cours magistraux sont dispensés en même temps aux élèves de différentes formations lorsqu'ils portent sur des notions présentes dans leurs référentiels respectifs.

E-Learning

La plateforme TALENTSOFT permet :

- de développer l'apprentissage en termes d'acquisition de connaissances par E-Learning
- de mettre à la disposition des apprenants, des ressources documentaires nécessaires à la formation via internet
- d'apporter des outils d'évaluation des connaissances

Le suivi pédagogique

Il est inscrit dans la réglementation¹⁸

Il contribue, dans le dispositif, à l'individualisation de la formation.

L'équipe pédagogique le conçoit comme un « accompagnement » au cours de la formation, en tenant compte des acquisitions présentes chez l'élève et de sa capacité à s'auto-évaluer et à se former.

Il a pour objectif d'aider, de guider l'élève dans ses apprentissages afin de faciliter l'appropriation des connaissances et les savoirs-agir de celui-ci.

Chaque formateur permanent :

- Est référent d'un groupe d'élèves,
- Assure le suivi pédagogique collectif et individualisé de ce groupe.

¹⁷ G. LE BOTERF, (1997), *De la compétence à la navigation professionnelle*, Paris, Editions d'organisation

¹⁸ Annexe III à l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au DEA

« Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage. »

Le suivi pédagogique collectif

Des temps de suivi pédagogique collectif sont planifiés. Ils permettent des échanges et des réflexions sur les pratiques pour développer leur analyse.

Le suivi pédagogique individuel

Le suivi pédagogique est centré sur le parcours singulier de l'apprenant, ce qu'il est, ce qu'il vit. Il a pour objectif de l'accompagner dans son parcours de formation et dans la construction de son projet professionnel. Le formateur est facilitateur de l'apprentissage. Il instaure une relation de confiance pour assurer une continuité de l'accompagnement tout au long du cursus de formation. Le suivi pédagogique est une réflexion et un échange avec l'élève. Il évalue son implication et sa progression dans la formation.

Il peut s'appuyer sur différents supports :

Préparation écrite de l'entretien à partir du livret d'accompagnement pédagogique de l'élève (Annexe 4)

Appréciations de stages réalisées par les équipes encadrantes

Résultats des travaux écrits

Livret de parcours et d'acquisitions ou de formation

Travaux demandés au cours des stages.

Des entretiens sont prévus pendant la formation ; le premier est réalisé au cours des deux premiers mois, le ou les suivants sont réalisés à la demande de l'élève et/ou du formateur.

Les visites de stages (organisées selon les conditions sanitaires)

Elles sont un temps privilégié avec les apprenants pour instaurer un accompagnement articulé avec les professionnels qui les encadrent.

Elles visent un ajustement de l'accompagnement pour un suivi pertinent et personnalisé, en prenant en compte le questionnement de chaque élève et ses problématiques d'apprentissage spécifiques.

Les temps de régulation

Ce sont des échanges interactifs qui portent sur toutes les questions relatives à l'organisation de la formation et de la vie de groupe. Ils facilitent la dynamique de groupe et son équilibre. Ils permettent la circulation de l'information entre tous les partenaires : apprenants, formateurs, tuteurs et participent à la cohésion du dispositif de formation.

Les temps de travail personnel guidé sont organisés sur le temps d'enseignement à l'institut ou en distanciel.

Les temps de travail de recherche et d'intégration des connaissances (TRIC)

Ils sont consacrés notamment :

- Au travail individuel permettant l'intégration des connaissances,
- A la préparation des évaluations et des travaux dirigés,
- A la rédaction des observations de stage, à l'étude de situations cliniques et au questionnement sur la pratique professionnelle,

Les dates et horaires des temps de travail personnel sont planifiés et communiqués aux élèves.

Les évaluations

La procédure d'organisation des évaluations de modules et des compétences est détaillée en annexe.

Les ressources du département des instituts de formation

La totalité des amphithéâtres, salles de cours, salles de travaux dirigés, salles de pratiques, sont mutualisés pour l'ensemble des formations dispensées au sein du DIF du CHU de Nantes.

Selon les finalités visées et les intentions pédagogiques retenues, l'IFMA met à disposition des apprenants les moyens suivant :

- Le centre de ressources en information du DIF qui comporte un fond documentaire particulièrement riche en revues et ouvrages professionnels, également équipé avec du matériel informatique et accès internet.
- Des bornes d'accès internet en WIFI sont installées sur le site du département des instituts.
- Des matériels audio-visuels : diapositives, supports vidéo, vidéo-projection
- Salles de travaux pratiques
- Du matériel de reprographie.

L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique se réalise à l'aune de différents critères et indicateurs. Nous avons décidé de les classer de la manière suivante :

La réussite au diplôme.

Le taux de réussite en fin de formation est le premier des indicateurs. Dans le cadre de nos formations modulaires, il est important de suivre les cohortes pour connaître la réussite des élèves à N+5 puisque les élèves ont cinq ans après la date du jury de la fin de la première année pour valider, au final, leur diplôme.

L'insertion professionnelle.

Le taux d'insertion dans l'emploi est à observer à l'issue de la formation et à distance (fin de formation, à 3, 6 et 12 mois) afin d'en apprécier la dimension qualitative (quels sont les types de contrats proposés aux nouveaux professionnels).

La satisfaction des élèves et des stagiaires.

Un questionnaire d'évaluation dématérialisé de fin de formation est rempli par les apprenants. Il permet de recueillir le niveau de satisfaction des apprenants ainsi que leurs remarques et suggestions sur les formations. Ce questionnaire a donc une dimension quantitative et qualitative.

Les apprenants auront l'occasion de s'exprimer sur un questionnaire adressé par mail, proposé par Pôle Emploi et le Conseil Régional.

L'attractivité de l'institut.

Nous l'apprécions en partie au regard du nombre de demandes des personnes pour des compléments de formation et le nombre des candidats à nos différents concours.

Nous réalisons une évaluation qualitative auprès des responsables de structures en réunissant des focus groupes qui permettent le recueil de leurs attentes vis à vis des professionnels et vis à vis de la formation.

Annexes

ANNEXE 1

Le planning de la formation Ambulancier 2021-2

ANNEXE 2

Le référentiel de formation ambulancier

ANNEXE 3

La procédure d'évaluation

ANNEXE 4

Les feuilles d'évaluation en stage

Institut de Formation d'Ambulanciers

Formation DEA 2021-2 - du 2 septembre 2021 au 19 janvier 2022

N° de Semaine	36	37	38	39	40
dates	2/09 au 03/09	06/09 au 10/09	13/09 au 17/09	20/09 au 24/09	27/09 au 01/10
Modules	2 jours				
Groupe 1	Enseignement théorique	Enseignement théorique	Enseignement théorique	Enseignement théorique	stage N°1
Groupe 2	Enseignement théorique	Enseignement théorique	Enseignement théorique	Enseignement théorique	stage N°1

N° de Semaine	41	42	43	44	45
dates	04/10 au 08/10	11/10 au 15/10	18/10 au 22/10	25/10 au 29/10	01/11 au 05/11
Modules					
Groupe 1	Enseignement théorique	Enseignement théorique	stage N°2	Enseignement théorique	Enseignement théorique
Groupe 2	Enseignement théorique	Enseignement théorique	stage N° 2	Enseignement théorique	Enseignement théorique

N° de Semaine	46	47	48	49	50
dates	08/11 au 12/11	15/11 au 19/11	22/11 au 26/11	29/11 au 03/12	06/12 au 10/12
Modules					
Groupe 1	Enseignement théorique	Stage N°3	Enseignement théorique	Enseignement théorique	stage N°4
Groupe 2	Enseignement théorique	Enseignement théorique	Stage N°3	Enseignement théorique	stage N°4

N° de Semaine	51	52	53	1	02-mars
dates	13/12 au 17/12	20/12 au 24/12	27/12 au 31/12	03/01 au 07/01	10/01 au 19/01
Modules					1 semaine et 3 jours
Groupe 1	Enseignement théorique	Congés	Congés	stage N°5	Enseignement théorique
Groupe 2	Enseignement théorique	Congés	Congés	stage N°5	Enseignement théorique

LE REFERENTIEL DE FORMATION

Le référentiel prévoit 8 modules de formation théorique pour l'élève ambulancier :

Module 1 : dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient ; 3 semaines (105 heures).

Module 2 : apprécier l'état clinique d'un patient ; 2 semaines (70 heures).

Module 3 : respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections ; 1 semaine (35 heures).

Module 4 : utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation (1) des patients ; 2 semaines (70 heures).

Module 5 : établir une communication adaptée au patient et à son entourage ; 2 semaines (70 heures).

Module 6 : Assurer la sécurité du transport sanitaire ; 1 semaine (35 heures).

Module 7 : rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins ; 1 semaine (35 heures).

Module 8 : organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession ; 1 semaine (35 heures).

Institut de Formation d'Ambulanciers

Procédure Evaluation

**Formation menant au diplôme d'Etat
d'ambulancier**

Références réglementaires :

Arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier

Préambule

Ce présent document est réalisé par le directeur de l'Institut de Formation d'ambulancier du CHU de Nantes en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'IFA, dans le but de rendre compte des pratiques et conditions d'évaluation des élèves ambulanciers au cours de la formation menant au diplôme d'état d'ambulancier

Il s'appuie sur les dispositions réglementaires relatives à la formation menant au diplôme d'Etat d'ambulancier de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié.

« L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic »

La formation modulaire centrée autour de l'acquisition des compétences permet un apprentissage progressif avec un parcours de formation personnalisé. Ce processus se poursuivra tout au long de la vie professionnelle.

D'une durée de 630 heures (18 semaines), la formation en alternance prévoit 455 heures (13 semaines) en formation théorico-pratiques à l'institut de formation et 5 semaines en stage clinique (175 heures). Elle comprend 8 modules de formation qui correspondent à l'acquisition des 8 compétences du diplôme d'Etat d'ambulancier

- Module 1 : dans toutes les situations d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient (105 heures – 3 semaines)
- Module 2 : Apprécier l'état clinique d'un patient (70 heures – 2 semaines)
- Module 3 : Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections (35 heures – 1 semaine)
- Module 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients (70 heures – 2 semaines)
- Module 5 : Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage (70 heures – 2 semaines)
- Module 6 : Assurer la sécurité du transport sanitaire (35 heures - 1 semaine)
- Module 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins (35 heures – 1 semaine)
- Module 8 : Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession (35 heures – 1 semaine)

Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation et de validation des modules de formation

(Sous réserve de modifications en lien avec la situation sanitaire)

MODULES	ÉPREUVES	MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES	NOTATION	CONDITIONS DE VALIDATION du module
1	Epreuve pratique simulée en salle : prise en charge d'une détresse vitale	Durée 30 minutes maximum Organisée par l'institut avec un médecin d'un SAMU ou d'un service d'urgence	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
2	Epreuve pratique simulée en salle : évaluation clinique et soins adaptés	Durée 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
3	1 épreuve écrite anonyme et 1 épreuve pratique simulée	Durée 1 heure maximum Epreuves organisées par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
4	Epreuve pratique simulée de prise en charge d'un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
5	Epreuve orale à partir d'un cas vécu en stage ou d'une présentation d'un cas concret proposé par l'institut	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
6	Evaluation au cours du stage en entreprise	Utilisation de la grille d'évaluation Sous la responsabilité de l'institut et de l'entreprise	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
7	Epreuve orale d'une transmission d'informations à partir d'un cas concret	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
8	1 épreuve écrite anonyme : série de questions (QROC et/ou QCM) et 1 épreuve orale	Durée 1 heure maximum Epreuves organisées par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20

Dans l'article 6 (modalité d'évaluation) il est spécifié que : « *l'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement-apprentissage. Il importe de veiller à la cohérence de l'évaluation avec les objectifs de formation.*

Les critères d'évaluation sont définis au regard des objectifs de formation, les indicateurs d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés dans le cadre du projet pédagogique des instituts.

Pour élaborer les indicateurs d'évaluation, il est nécessaire de :

- *délimiter ce qui doit être évalué en raison de sa pertinence par rapport aux compétences visées ;*
- *sélectionner des modalités d'évaluation qui renseignent valablement sur le niveau d'acquisition réellement attendu chez les étudiants ;*
- *diversifier les situations d'évaluation ;*
- *rendre explicite aux étudiants les indicateurs et critères pris en compte pour l'évaluation. »*

Aussi, nous nous proposons de lister les modalités pratiques et pédagogiques d'évaluation à l'IFA du CHU de Nantes au travers des différents modules évalués.

Le calendrier des évaluations est communiqué aux élèves en début de formation. Il est établi en fonction de la planification des enseignements relatifs à chaque module de formation.

Chaque élève reçoit connaissance des critères, indicateurs et pondération pour chaque évaluation (mise en situation et épreuves pratiques et orales) ainsi que des conditions matérielles et organisationnelles.

Evaluation des modules de formation

Epreuves écrites :

Module 3 et 8 : correction réalisé par un formateur de l'IFA. Pour une copie notée entre 9 et 11/20, une double correction est réalisée.

Epreuves orales :

Module 5 : jury comprenant un formateur de l'IFA et un gérant d'entreprise de transport sanitaire

Module 7 : jury comprenant un formateur de l'IFA et un gérant d'entreprise de transport sanitaire

Module 8 : jury comprenant un formateur de l'IFA et un gérant d'entreprise de transport sanitaire

Epreuves pratiques :

Module 1 : jury comprenant un formateur de l'IFA et un médecin d'un SAMU ou d'un SAU

Module 2, 3, 4 et 6 : jury comprenant un formateur de l'IFA et un gérant d'entreprise de transport sanitaire

Modalités d'organisation :

Les élèves sont convoqués à un horaire précis qui est déterminé suite à un tirage au sort réalisé dans la semaine précédente. A un horaire correspond une situation d'évaluation (thématique, conditions de mise en œuvre...)

L'attente est réalisée dans un espace dédié à cet effet sans contact avec les autres élèves ou l'extérieur. Les téléphones portables ainsi que tout autre moyen de communication avec l'extérieur sont mis en position éteinte.

Résultat de l'évaluation :

Au regard de la grille d'évaluation, le jury émet un jugement de la prestation du candidat et émet une note ainsi qu'une appréciation.

La note est posée au regard des critères et des indicateurs ainsi que de la pondération affichée sur la grille d'évaluation.

Des observations peuvent être portées au regard de chaque critères évalués dans le but de renseigner les membres du jury final sur la qualité et la conformité de la prise en charge.

Une observation est portée à la fin du document. Le jury doit veiller à la cohérence entre l'appréciation portée et la note proposée. L'observation précise les éléments favorables ou défavorables de la prise en charge.

Les résultats de l'évaluation sont portés à la connaissance de l'élève.

Quand l'apprenant ne remplit pas les conditions de validation, il bénéficie d'une épreuve de rattrapage, conformément à la réglementation.

Evaluation de rattrapage

L'évaluation de rattrapage intervient au cours de la formation. Il est proposé aux élèves un accompagnement personnalisé et/ou collectif au perfectionnement gestuel, d'approfondissement ou d'intégration des connaissances. Aussi, les élèves en échec lors de l'évaluation initiale sont accompagnés par un formateur afin de poursuivre l'acquisition de connaissances et le développement de compétences spécifiques aux modules évalués.

En référence à l'article 25 du présent arrêté, à l'issue des épreuves de rattrapage les notes prises en compte pour la validation du module sont les notes les plus élevées.

Renfort de note

Si l'équipe pédagogique constate un niveau insuffisant de connaissances malgré une note supérieure à la moyenne attendue, elle propose des moyens supplémentaires permettant à l'apprenant d'améliorer ses résultats. Une nouvelle épreuve lui est proposée. La meilleure note est conservée

Evaluation des stages cliniques

Au décours de chaque stage clinique, les tuteurs, cadre ou responsable du service et de structure évalue le niveau d'acquisition de l'élève pour chacune des unités de compétences sur la base du support d'évaluation en annexe IV de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié.

Au terme des 5 stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan en établissant le total obtenu à chaque unité de compétence. La compétence est validée si l'élève obtient une note au moins également à la moyenne pour chacune d'elles. Un bilan en cours de formation est réalisé avec les élèves par les référents pédagogiques.

EVALUATION DES COMPETENCES

Compétence 1 : Assurer les gestes d'urgence adaptés à la personne	0	1	2	3
Les informations recueillies au regard de la situation d'urgence sont pertinentes				
L'installation en position de sécurité est adaptée à l'état de la personne				
Les gestes d'urgence sont appliqués correctement				
Les consignes et procédures pour l'évacuation ou le transport de la personne sont respectées				
Total*	-- / --			

Compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne	0	1	2	3
L'observation de l'état clinique est fiable				
Les changements de l'état clinique de la personne sont identifiés				
Le lien entre les mesures des paramètres vitaux et l'état de santé de la personne est fait				
Des signes de détresse ou de douleur sont identifiés				
Les outils de mesure des paramètres vitaux sont utilisés correctement				
La mesure des paramètres vitaux est exacte				
Des situations à risque sont identifiées				
La fiche de pré-bilan est correctement établie				
Total*	-- / --			

Compétence 3 : Prévenir le risque d'infection	0	1	2	3
La technique de lavage des mains est maîtrisée				
Les règles d'hygiène pour la réalisation des soins sont respectées				
Les techniques de nettoyage ou désinfection ou stérilisation sont appliquées correctement				
Les matériels et produits de nettoyage sont correctement utilisés				
Les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés				
Total*	-- / --			

Compétence 4 : Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes	0	1	2	3
Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé de la personne				
Le matériel est choisi de façon correcte				
Les méthodes de manutention pour le transfert ou le transport de la personne sont appliquées				
Les règles de confort et de sécurité de la personne sont respectées				
Total*	-- / --			

Compétence 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage	0	1	2	3
La communication est effective				
La technique d'écoute est adaptée				
Le langage est adapté				
L'information donnée est comprise par la personne et/ou son entourage				
Les attentes de la personne sont prises en compte				
L'élève fait preuve de maîtrise de soi				
Total*	-- / --			

Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

0 = non acquis, 1 = en cours d'acquisition, 2 = acquis, 3 = maîtrisé

* Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables x 3

Compétence 6 : Assurer la sécurité du transport sanitaire	0	1	2	3
Les règles de circulation et de sécurité routière sont respectées				
Les techniques et les procédures de transmission sont maîtrisées				

Les procédures d'entretien du véhicule sont appliquées correctement				
Les procédures de vérification des matériels et des équipements sont appliquées avec rigueur				
Total*	--	/	--	

Compétence 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	0	1	2	3
Les informations communiquées sont fiables et exactes				
Le stagiaire fait preuve de discernement pour la transmission des informations				
Les règles et modes de transmission de l'unité de travail sont respectées				
Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés				
Total*	--	/	--	

Compétence 8 : Respecter les règles et valeurs de la profession	0	1	2	3
Les règles déontologiques sont respectées				
Les protocoles de prise en charge des personnes sont appliqués correctement				
La participation au travail d'équipe est active				
Les limites du champ de compétences sont respectées				
Total*	--	/	--	

Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

0 = non acquis, 1 = en cours d'acquisition, 2 = acquis, 3 = maîtrisé

* Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables x 3.

Appréciation générale

Implication du stagiaire ambulancier pour l'acquisition de capacités dans les domaines de compétence (curiosité intellectuelle, dynamisme et ponctualité) :

Date :

Maitre de stage (Nom, prénom, fonction)
Signature :

Professionnel encadrant (Nom, prénom, fonction)
Signature :

Cachet du lieu de stage

Signature du stagiaire :

Diplôme d'Etat
d'Ambulancier

STAGE EN SERVICE DE SOIN

Compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne	0	1	2	3
L'observation de l'état clinique est fiable				
Les changements de l'état clinique de la personne sont identifiés				
Le lien entre les mesures des paramètres vitaux et l'état de santé de la personne est fait				
Des signes de détresse ou de douleur sont identifiés				
Les outils de mesure des paramètres vitaux sont utilisés correctement				
La mesure des paramètres vitaux est exacte				
Des situations à risque sont identifiées				
La fiche de pré-bilan est correctement établie				
Total*	-- / --			

Compétence 3 : Prévenir le risque d'infection	0	1	2	3
La technique de lavage des mains est maîtrisée				
Les règles d'hygiène pour la réalisation des soins sont respectées				
Les techniques de nettoyage ou désinfection ou stérilisation sont appliquées correctement				
Les matériels et produits de nettoyage sont correctement utilisés				
Les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés				
Total*	-- / --			

Compétence 4 : Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes	0	1	2	3
Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé de la personne				
Le matériel est choisi de façon correcte				
Les méthodes de manutention pour le transfert ou le transport de la personne sont appliquées				
Les règles de confort et de sécurité de la personne sont respectées				
Total*	-- / --			

Compétence 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage	0	1	2	3
La communication est effective				
La technique d'écoute est adaptée				
Le langage est adapté				
L'information donnée est comprise par la personne et/ou son entourage				
Les attentes de la personne sont prises en compte				
L'élève fait preuve de maîtrise de soi				
Total*	-- / --			

Compétence 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	0	1	2	3
Les informations communiquées sont fiables et exactes				
Le stagiaire fait preuve de discernement pour la transmission des informations				
Les règles et modes de transmission de l'unité de travail sont respectées				
Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés				
Total*	-- / --			

Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

0 = non acquis, 1 = en cours d'acquisition, 2 = acquis, 3 = maîtrisé

* Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables x 3.

Appréciation générale

Implication du stagiaire ambulancier pour l'acquisition de capacités dans les domaines de compétence (curiosité intellectuelle, dynamisme et ponctualité) :

EVALUATION DES COMPETENCES

Compétence 1 : Assurer les gestes d'urgence adaptés à la personne	0	1	2	3
Les informations recueillies au regard de la situation d'urgence sont pertinentes				
L'installation en position de sécurité est adaptée à l'état de la personne				
Les gestes d'urgence sont appliqués correctement				
Les consignes et procédures pour l'évacuation ou le transport de la personne sont respectées				
Total*	--	--		

Compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne	0	1	2	3
L'observation de l'état clinique est fiable				
Les changements de l'état clinique de la personne sont identifiés				
Le lien entre les mesures des paramètres vitaux et l'état de santé de la personne est fait				
Des signes de détresse ou de douleur sont identifiés				
Les outils de mesure des paramètres vitaux sont utilisés correctement				
La mesure des paramètres vitaux est exacte				
Des situations à risque sont identifiées				
La fiche de pré-bilan est correctement établie				
Total*	--	--		

Compétence 3 : Prévenir le risque d'infection	0	1	2	3
La technique de lavage des mains est maîtrisée				
Les règles d'hygiène pour la réalisation des soins sont respectées				
Les techniques de nettoyage ou désinfection ou stérilisation sont appliquées correctement				
Les matériels et produits de nettoyage sont correctement utilisés				
Les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés				
Total*	--	--		

Compétence 4 : Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes	0	1	2	3
Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé de la personne				
Le matériel est choisi de façon correcte				
Les méthodes de manutention pour le transfert ou le transport de la personne sont appliquées				
Les règles de confort et de sécurité de la personne sont respectées				
Total*	--	--		

Compétence 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage	0	1	2	3
La communication est effective				
La technique d'écoute est adaptée				
Le langage est adapté				
L'information donnée est comprise par la personne et/ou son entourage				
Les attentes de la personne sont prises en compte				
L'élève fait preuve de maîtrise de soi				
Total*	--	--		

Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

0 = non acquis, 1 = en cours d'acquisition, 2 = acquis, 3 = maîtrisé

* Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables x 3

Appréciation générale

Implication du stagiaire ambulancier pour l'acquisition de capacités dans les domaines de compétence (curiosité intellectuelle, dynamisme et ponctualité) :

